

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :	Appartement	Adresse :	12 rue de l'Aqueduc 25220 CHALÈZE
Nombre de Pièces :	2	Bâtiment :	
Etage :	RDC	Escalier :	
Numéro de lot :	3	Porte :	
Référence Cadastre :	AC - 89-90-91	Propriété de :	Monsieur
Annexes :			12 Rue de l'Aqueduc
Autres Lot :	Emplacement de parking (7)		25220 CHALÈZE
		Mission effectuée le :	18/09/2025
		Date de l'ordre de mission :	08/09/2025
		N° Dossier :	8991 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 53,22 m²

(Cinquante-trois mètres carrés vingt-deux)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez
Cuisine	RDC	12,00 m ²
Salon	RDC	12,28 m ²
Couloir	RDC	3,68 m ²
Dégagement	RDC	2,84 m ²
Chambre	RDC	10,92 m ²
Salle d'eau	RDC	5,57 m ²
Cellier	RDC	4,32 m ²
WC	RDC	1,61 m ²
Total		53,22 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par RETI qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à ETUPES, le 25/09/2025



Le Technicien :

AVOVENTES

Nom du responsable :

AVOVENTES



DOCUMENTS ANNEXES

Croquis du logement

